

Vaccination

Bien que la vaccination ne soit pas obligatoire pour l'entrée à l'école, nous vous suggérons fortement de faire vacciner votre enfant (un rappel de diphtérie, coqueluche, tétanos et polio est prévu à 5 ans).

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous, au CLSC de votre région (voir les coordonnées au verso) ou chez votre médecin.

N'oubliez pas le carnet de santé de votre enfant lors de son rendez-vous!

Poux

Comment se propagent les poux?

Sachez que les poux ne sont pas synonymes de malpropreté. Ils sont fréquents dans les écoles et se propagent par contact physique direct ou en échangeant casquettes, écharpes, brosses, peignes et serviettes.

Il est important de sensibiliser votre enfant à ne pas partager son chapeau, ses vêtements et ses accessoires à cheveux et à attacher les cheveux longs afin de ne pas attraper ou propager des poux.

Votre enfant a des poux?

Lorsqu'il y a présence de poux, il est possible de les éliminer efficacement avec un traitement approprié que l'on trouve en pharmacie. Le guide « Poux, poux, poux » est disponible sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans la section Documentation et publications.

N'oubliez pas d'informer l'école si vous notez ce petit problème pour éviter toute propagation.

Médication à l'école

Distribuer ou administrer un médicament à l'école doit demeurer une mesure exceptionnelle. Avez l'école si votre enfant doit prendre une médication durant les heures d'école afin de remplir un formulaire d'autorisation.



Collation

Prendre une collation est très important pour votre enfant. Elle doit être nutritive, peu ou pas sucrée et ne doit pas remplacer un repas. Si votre enfant n'a pas le temps de déjeuner, prévoyez une collation plus généreuse et laissez un message au professeur. À son arrivée à l'école, votre enfant pourra déguster sa collation sans problème. Nous vous rappelons toutefois que le déjeuner est le repas le plus important de la journée pour votre enfant. Pour sa collation, privilégiez les fruits, les légumes et le fromage. Toutefois, en début d'année, chaque professeur établit ses règles de base à respecter.

Afin de faire attention aux enfants qui présentent une allergie alimentaire, évitez les collations contenant des arachides et les noix. S'il y a d'autres restrictions majeures, l'école vous en tiendra informé.

Votre enfant est malade

Après une nuit de sommeil, votre enfant est normalement au maximum de sa forme et apte à apprendre. Cependant, il est important de garder à la maison un enfant qui est fiévreux ou nauséeux afin qu'il se repose et qu'il boive beaucoup de liquide.

Si tel est le cas, informez l'école de la raison de son absence.

Pour des conseils, vous pouvez téléphoner à Info-Santé en tout temps : 8-1-1

POUR COMMUNIQUER
AVEC LES
PROFESSIONNELS EN
SANTÉ ET SERVICES
SOCIAUX DU CSSS
JARDINS-ROUSSILLON :

CLSC Châteauguay :
450 699-3333

CLSC Jardin-du-Québec – Saint-Rémi :
450 454-4671

CLSC Jardin-du-Québec – Napierville :
450 245-3336

CLSC Kateri :
450 659-7661

L'entrée à la maternelle

Information
aux parents

LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT

L'infirmière scolaire

Les services de santé en milieu scolaire ont pour but la promotion de la santé, le maintien ou l'amélioration de la qualité de vie du jeune afin de favoriser sa réussite éducative.

Dans cette perspective, l'infirmière scolaire assure les rôles suivants :

- Rôle d'**intervention** : Elle évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan d'intervention du jeune et assure le suivi auprès de sa famille et du personnel scolaire.
- Rôle **soutien-conseil** : Auprès de la direction de l'école, du personnel, du jeune et de ses parents.
- Rôle **agent de liaison** : Avec les autres professionnels du CSSS et des ressources communautaires afin de maximiser l'impact des interventions des divers partenaires.
- Rôle **éducatif** : Auprès du jeune et des intervenants du milieu scolaire.

Les mandats et priorités de l'infirmière scolaire sont :

- **Promotion de la santé et du bien-être**
- **Prévention des maladies infectieuses**

En collaboration avec l'école, l'infirmière recueille les données pertinentes pour le contrôle des maladies infectieuses et conseille au besoin la direction de l'école et les parents sur les mesures à prendre lorsqu'il y a contagion. (ex. : varicelle, pédiculose)

Les infirmières appliquent le programme provincial de vaccination en fonction des lignes directrices du Protocole d'immunisation du Québec. Vous recevrez de l'information au moment opportun.



L'hygiéniste dentaire

Le principal objectif de l'hygiéniste dentaire est de faire la promotion d'une bonne santé dentaire.

Une personne-ressource auprès des jeunes et des parents

À son entrée à la maternelle, votre enfant sera invité à participer à une activité de sensibilisation à une bonne santé dentaire.

De plus, l'hygiéniste dentaire offre aux enfants vulnérables à la carie, un programme de services dentaires préventifs. Les élèves qui participent à ce programme sont sélectionnés à la suite d'un dépistage effectué à la maternelle. Avec l'autorisation des parents, les enfants participeront à un maximum de six rencontres de la maternelle à la 3^e année. À chacune de ces rencontres, ils reçoivent des conseils sur le brossage, l'alimentation ainsi qu'une application de fluorure pour renforcer l'émail de leurs dents. Certains d'entre eux profiteront aussi de l'application de scellants dentaires.

L'approche proposée par l'hygiéniste dentaire est un complément aux soins d'hygiène dentaire pratiqués à la maison et aux visites chez le dentiste.

La travailleuse sociale

La travailleuse sociale au programme jeunesse (du CLSC) intervient lors de difficultés rencontrées par l'élève dans ses rapports sociaux. Elle agit afin de favoriser le développement et l'adaptation de l'élève dans ses relations avec ses amis, sa famille et son milieu en général. Elle joue aussi le rôle, lorsque requis, de personne ressource auprès des intervenants du milieu scolaire.

Pour recevoir l'aide d'une travailleuse sociale, une référence doit être faite auprès de l'Accueil psychosocial du CLSC de votre région par vous ou par l'école de votre enfant (avec autorisation parentale pour les jeunes de moins de 14 ans).

CONSEILS DE PRÉVENTION

Dépistage visuel

Il est recommandé de prendre un rendez-vous pour un examen annuel avec votre enfant chez un spécialiste de la vision, et ce, même si vous croyez que la vision de votre enfant est parfaite. Un problème de vision corrigé tôt peut aider votre enfant dans sa réussite scolaire.



Notez que pour les enfants de 6 à 17 ans, cet examen est couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

L'examen visuel devrait être fait avant l'entrée à la maternelle et renouvelé annuellement.

Dépistage auditif

Si votre enfant présente un des signes suivants, vous devriez prendre rendez-vous avec votre médecin. Vous pouvez aussi consulter un spécialiste en audiologie en privé ou à l'Hôpital Anna-Laberge.



Vous devriez consulter un professionnel si :

- votre enfant souffre de fréquents rhumes ou de maux d'oreilles et de gorge
- il fait répéter ou ses réponses ne concernent pas le sujet
- il tourne la tête ou fronce les sourcils pour écouter
- il présente des troubles de langage ou de mauvaise prononciation

Santé dentaire

Une visite annuelle chez le dentiste peut prévenir bien des problèmes. Le dentiste vérifie la dentition, le développement des muscles qui entourent la bouche et traite les nouvelles caries dès leur apparition. Il est important de faire réparer les dents dites « de bébé » puisque ces dernières conservent l'espace pour les dents d'adulte.



Il est important d'encourager votre enfant à se brosser les dents quotidiennement. Cela ne prend que deux minutes et aidera votre enfant à conserver un sourire en santé. Nous suggérons aux parents de compléter le brossage du soir, afin de s'assurer que les dents soient bien propres avant d'aller dormir.